

M. HARRIS (Danforth): Non pas. Si le ministre veut bien me permettre d'expliquer, c'est que le niveau général des prix aujourd'hui n'accuse pas de modifications sensibles car l'augmentation a été compensée par le dégrèvement.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne suis pas de cet avis. J'ai ici une statistique indiquant les augmentations de prix de certaines denrées anglaises, depuis le mois de septembre 1939. Du 1er août 1939 au 28 février 1941, la moyenne de l'augmentation a été de 70 p. 100. Voici l'indice relatif à quelques-uns des principaux produits, établi en fixant à 100 le prix du mois d'août 1939:

(Août 1939=100)

Coton	156
Essence pour automobiles	135
Cuivre	124
Zinc	177
Charbon	134
Laine	167
Caoutchouc	148
Plomb	156
Etain	148
Produits agricoles	166

Ces chiffres sont ceux de l'*Economist*, numéro du 29 mars 1941. Ils suffisent à dissiper les doutes qu'on pourrait entretenir au sujet de la hausse des prix qui s'est produite deux semaines avant la présentation du budget.

M. HARRIS (Danforth): L'explication du ministre est juste, mais il y a également eu hausse de prix au Canada, bien qu'elle ne fût pas aussi prononcée.

L'hon. M. ILSLEY: Loin de là.

L'hon. M. HANSON: Le ministre laisse-t-il entendre qu'il n'y a pas de rapports entre ces deux événements, et qu'on a été assez intelligent à cet endroit pour prévoir ce qui devait arriver.

L'hon. M. ILSLEY: A mon avis, il est bien improbable que les exportateurs de ces marchandises aient pensé à notre budget. Les frais étaient à la hausse et ils augmentaient les prix. La chose n'a cessé de se produire depuis le mois d'août 1939. Le 20 mai, en comité des voies et moyens je me suis exprimé ainsi qu'il suit:

Un escompte de 25 p. 100 du tarif de préférence britannique nous semble suffisant pour permettre aux chaussures et aux lainages anglais de rester en demande. Les matières premières et la main-d'œuvre ne manquent pas autant dans leur cas que dans celui de la plupart des autres produits. De même leur faible poids relativement à leur valeur les met à l'abri des variations dans le coût du transport. De plus, il ne semble exister aucune tendance à remplacer les chaussures et les lainages anglais par des produits étrangers sur le marché canadien.

M. HARRIS (Danforth): Si je comprends bien, tout changement apporté à l'accord commercial entre le Royaume-Uni et le Canada qui a trait soit à la partie qui subsiste encore de l'accord commercial impérial de 1932 ou à la partie principale de l'accord commercial canado-américain doit, en vertu de l'article 17, faire l'objet de consultations. Le ministre dit qu'il a pris une décision à ce sujet seulement un jour ou deux avant la présentation du budget, mais je suppose que le Canada a consulté le Royaume-Uni avant d'effectuer ce changement.

L'hon. M. ILSLEY: Les consultations ne sont pas nécessaires en matière d'avantages douaniers accordés au Royaume-Uni; elles ne le sont que dans les cas où l'on prive l'autre partie d'un avantage en diminuant la préférence dont elle jouit. Il y aurait consultation si l'on relevait les droits sur les autres exportations ou si on les abaissait sur les marchandises venant d'autres pays.

L'hon. M. HANSON: Est-ce mentionné de façon spécifique dans le pacte?

L'hon. M. ILSLEY: Je n'en sais rien.

L'hon. M. HANSON: Je ne le crois pas.

L'hon. M. ILSLEY: La chose s'explique d'elle-même. On n'a jamais inséré de disposition dans un accord en vertu de laquelle un pays serait tenu de consulter l'autre partie intéressée avant d'abaisser les droits douaniers sur les marchandises qu'elle exporterait chez nous. Un article de ce genre ne serait d'aucune utilité.

L'hon. M. HANSON: L'intention était de maintenir le statu quo en vertu de l'accord et de ne faire aucun changement sans consultation. L'entente ne portait pas seulement sur le relèvement des droits mais sur toute révision projetée, si je comprends bien l'article.

M. HARRIS (Danforth): Le ministre pourrait peut-être répondre à cette question en un mot: A-t-il consulté le Royaume-Uni?

L'hon. M. ILSLEY: Non. Son représentant commercial au Canada avait fait des observations au ministère des Finances quelques mois antérieurement à l'effet qu'on serait heureux d'obtenir certaines concessions sur des denrées particulières. Cela se produit fréquemment.

M. HARRIS (Danforth): On a réellement fait des représentations environ deux mois avant le dépôt du budget.

L'hon. M. ILSLEY: Quelques mois antérieurement; je ne dirais pas deux mois.

M. HARRIS (Danforth): Le président du Board of Trade en Grande-Bretagne, qui est